



BON D'ABSENCE

(À retourner au service régie inscriptions)



Extrait du Règlement intérieur actualisé le 10/06/2021, vous devez **signaler** toute absence, **au plus tard à 9 heures le jour même soit :**

- À partir de votre espace famille :
<https://www.espace-citoyens.net/ville-laroquedantheron/espace-citoyens/>
- Par mail à l'adresse suivante : accueil-enfance@ville-laroquedantheron.fr
- Avec un bon d'absence à déposer en mairie

• Les absences en raison de sorties scolaires, grèves, absences de l'enseignant, les évènements exceptionnels provenant de l'Education Nationale ou de la Commune, ainsi que maladie de l'enfant ne feront pas l'objet d'une facturation. **Il vous appartient de nous faire parvenir un justificatif d'absence pour maladie de l'enfant (certificat médical, bon d'absence joint au dossier d'inscription), au plus tard le lendemain, afin de ne pas être facturés.**

- Les absences pour motifs de convenance personnelle seront facturées
- Les absences sans « bon d'absence » seront considérées comme absences facturées.

Attention : toute absence non signalée avant 9h sera facturée quel que soit le motif de l'absence (justifiée ou non).

Je soussigné(e).....
vous prie de bien vouloir excuser mon enfant
pour son absence :

Du au inclus

Motif :

Périscolaire matin

Périscolaire soir

Mercredi

Vacances

Restauration collective :

Nom et signature du représentant légal :